

Strasbourg, 1 août 2011

**COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)**

**RESEAU DES TRIBUNAUX-REFERENTS
6ème réunion plénière**

**Strasbourg, Agora
22 septembre 2011**

**QUESTIONNAIRE PREPARATOIRE POUR LE POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR
"QUELS INDICATEURS POUR MESURER LA QUALITE DE LA JUSTICE ?"**

Nom du tribunal référent: **Cour de justice de la République et canton de Genève**

Pays: Suisse

I. Existe-t-il dans votre ... un programme ou des programmes concernant la qualité de la justice ?

- | | |
|---|------------|
| A. Pays | non |
| B. Région (par exemple pour les États fédéraux) | <u>oui</u> |
| C. Tribunal | <u>oui</u> |

II. Si oui, quels champs couvrent-ils dans les cinq domaines suivants (pour connaître le contenu de ces champs, vous pouvez vous référer à la Checklist pour la promotion de la qualité de la justice et des tribunaux http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/cepej/quality/default_fr.asp) ?

- | | | |
|--|------------|-----|
| A. Stratégie et politique | <u>oui</u> | |
| B. Processus « métier » et opérations | | non |
| C. Accès à la justice, communication aux justiciables et au public | <u>oui</u> | |
| D. Ressources humaines et statut des juges et procureurs | <u>oui</u> | |
| E. Moyens de la justice | <u>oui</u> | |

F. Veuillez détailler les actions entreprises dans ces domaines :

A. Adoption de la loi sur l'indépendance du pouvoir judiciaire genevois confiant la gestion des tribunaux et de leurs ressources, y compris humaines, à son organe de direction (Commission de gestion); établissement d'un plan stratégique du pouvoir judiciaire par la Commission de gestion; **développement d'indicateurs et de valeurs cible pour la justice** dans le budget par prestations de l'Etat de Genève.

C. Assistance juridique civile et administrative; avocat de la première heure dans les procédures pénales et mise en place d'une permanence par la Commission

du barreau; **nouveau site internet** facilitant l'accès du public à l'information et à la jurisprudence; **publication des statistiques de durée des procédures** par juridiction et par filière.

D. Adoption de dispositions légales relatives à la formation continue des magistrats; Adoption d'un concept d'accueil des nouveaux magistrats; mise en place de **plans de formation continue** pour l'encadrement et le personnel; **lignes directrices et processus de recrutement de l'encadrement; Développement d'indicateurs RH** (absentéisme, formation, encadrement); **revalorisation du statut des magistrats;**

E. Modernisation du système de gestion électronique des procédures; introduction de la signature électronique permettant l'envoi virtuel des écritures et décisions; **objectivation des besoins de la justice dans le cadre du processus budgétaire; instauration d'un dialogue permanent et régulier entre le pouvoir judiciaire et le gouvernement cantonal.**

III. Existe-t-il dans votre canton un programme d'évaluation de la qualité de la justice ?

OUI, à un niveau régional.

A. Sur quels outils repose-t-il ?

- | | | |
|---|------------|------------|
| 1. Enquêtes de satisfaction ? | <u>oui</u> | |
| 2. Inspection (corps d'inspecteurs, Haut Conseil pour la justice, autres) ? | | <u>non</u> |
| 3. Évaluation par les pairs ? | <u>oui</u> | |
| 4. Autres outils ?
Lesquels ? | oui | non |

1. Enquêtes de satisfactions avocats / justiciables tous les cinq ans;

2. Non, il n'existe pas un corps d'inspecteurs comme en France. Toutefois le Conseil supérieur de la magistrature exerce une surveillance sur l'activité des magistrats (examens des rapports semestriels des tribunaux et des magistrats, notamment de la durée et des stocks de procédures; procédures disciplinaires);

3. Nouvelles compétences légales de la Conférence des présidents de juridiction de mettre en place un système d'évaluation du fonctionnement des juridictions et de veiller à la formation continue des magistrats.

IV. Disposez-vous d'indicateurs pour mesurer la qualité ? OUI

Si oui, lesquels :

- | | | |
|---|------------|-----|
| 1. Taux d'annulation/de modification des jugements par les tribunaux supérieurs ? | <u>oui</u> | |
| 2. Formation continue ? | <u>oui</u> | |
| 3. Autres ?
Si oui, lesquels ? | oui | non |

1. Taux d'annulation et de modification pour deux chambres de la Cour de justice;

2. Mise en place de statistiques sur le nombre de jours de formation des magistrats;

3. Taux de procédures sorties en moins de 12 mois;

Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance.

.....

Commentaires libres :

La Commission de gestion du pouvoir judiciaire, vu la nouvelle indépendance du pouvoir judiciaire genevois dans la gestion de ses ressources, établit actuellement un plan stratégique dont la mise en œuvre tend à fournir à la justice des locaux adaptés à sa mission, une dotation RH adéquate et suffisante, à professionnaliser le management de ses ressources humaines, à mettre en place une communication interne et externe fiable et maîtrisée, à fournir des systèmes d'informations fiables, performants et adaptés aux besoins de l'ensemble des tribunaux du canton.